

Libin, le 19.04.2024



## ARRÊTE DE POLICE - CIRCULATION ROUTIERE

Le Collège,

Vu l'article 130 bis de la Nouvelle Loi Communale ;

Vu les lois et règlements concernant la police de roulage et de la circulation ;

Attendu que des travaux de renouvellement du réseau d'eau, d'égouttage et de réfection de voirie doivent être réalisés par la SA PIROT et Fils à Anloy, Batti-du-Foi, du 22 avril au 31 décembre 2024 ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures qui s'imposent en vue d'éviter les accidents ;

### ARRETE :

Article 1 : L'autorisation à la SA PIROT et Fils de réaliser les travaux de renouvellement du réseau d'eau, d'égouttage et de réfection de voirie à Anloy, Batti-du-Foi, du 22 avril au 31 décembre 2024.

Article 2 : La fermeture de la rue Batti-du-Foi, à l'exception des riverains, des services et des services de secours, pendant la durée des travaux.  
La circulation sera alternée et la vitesse limitée à 30km/h.

Article 3 : La signalisation sera mise en place par le demandeur, telle qu'elle est imposée par l'A.G.W du 16.12.2020, à l'exclusion de toute autre.

Article 4 : La signalisation qui, en raison de l'évolution des travaux ou de leur interruption, n'est plus justifiées, devra être enlevée ou efficacement masquée.

Article 5 : Les infractions à la présente seront punies des peines prévues par la loi et les règlements relatifs à la police de roulage.

La Directrice générale,

  
E.DUYCK

Par le Collège,



La Bourgmestre,

  
A.LAFFUT

**Commune de  
6890 Libin**

Rue du Commerce, 14

Tél. 061 26.08.10

Fax. 061 65.63.81

administration@libin.be